

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GF Ambition Solidaire (FR007020201)

FIA soumis au droit français
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de rechercher, à travers une politique active d'allocation et de sélection de titres, une performance, à moyen terme, supérieure à celle mesurée par l'indicateur de référence composite suivant : 22% JP Morgan EMU 7/10 ans (coupons nets réinvestis) + 75% Euro Stoxx Net Return (dividendes nets réinvestis) et 3% €STR. Le FCP est géré activement, ce qui signifie qu'il n'a pas l'intention de reproduire l'Indicateur de référence mais qu'il essaie de dépasser ses performances. Le FCP n'est pas limité par l'Indicateur de référence. Ce dernier n'est utilisé qu'à titre de comparaison des performances.

Caractéristiques essentielles du FCP:

Les placements en actions sont réalisés sur des actions de sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation cotées (à hauteur de 20 % maximum de son actif net en petites capitalisations). Ces placements seront réalisés majoritairement (80% minimum de la poche actions) sur les marchés de l'Union Européenne. Le FCP pourra également investir sur des pays hors de l'Union Européenne à hauteur de 20% maximum de son actif net, dont 10% maximum de son actif net sur des pays hors OCDE.

Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 50 % et 100 % de son actif net. Le FCP peut investir jusqu'à 50 % de son actif en titres obligataires, d'émetteurs publics ou privés. Le FCP pourra investir dans des titres non spéculatifs selon les analyses de la société de gestion, et éventuellement dont la notation pourra être comprise entre AAA, Aaa et BBB-/ Baa3 (2ème meilleure note selon les trois agences de notation : Standard and Poor's, Moody's, Fitch ou équivalent ou notation équivalente selon l'analyse du délégataire de la gestion financière ou notation établie par un prestataire externe sélectionné par le délégataire de la gestion financière). En outre il se réserve, à titre accessoire (montant inférieur à 10% de l'actif net) la possibilité d'investir dans des titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou ayant une notation minimale de BB- / Ba3 (2ème meilleure note selon les trois agences de notation : Standard and Poor's, Moody's, Fitch ou notation équivalente selon l'analyse du délégataire de la gestion financière ou notation établie par un prestataire externe sélectionné par le délégataire de la gestion financière).

Néanmoins, le FCP pourra investir dans des obligations convertibles à hauteur de 10 % maximum de son actif net. Le FCP peut investir dans la limite de 10% maximum de son actif net dans des instruments du marché monétaire dont la notation minimale pourra être A2 ou P2 (2ème meilleure note selon les trois agences de notation Standard and Poor's, Moody's, Fitch ou équivalent ou notation équivalente selon l'analyse du délégataire de la gestion financière ou notation établie par un prestataire externe sélectionné par le délégataire de la gestion financière).

Le FCP peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM et FIA français et/ou en OPCVM européens.

Du fait de son caractère «NSK», le FCP détient, à hauteur de 10 % minimum de son actif net, des actions de sociétés de capital risque, des parts de fonds communs de placement à risques et des parts de fonds communs de placement dans l'innovation, des actions de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. De plus, une enveloppe limitée à maximum 10% de l'actif net du FCP sera consacrée à des investissements dans des titres de capital ou de dette émis par des émetteurs de juridiction française appartenant à l'économie sociale et solidaire. Ces investissements seront effectués via l'investissement en parts et/ou actions de Société de Capital Risque eux-mêmes investis dans des titres d'émetteurs dits «solidaires».

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 20 % de son actif net.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques actions et de taux, et à titre de couverture du risque de change, dans la limite de 100 % de l'actif net.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 10 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Le FCP réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation :

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
 - La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
 - La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
 - L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.
- Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :
- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
 - **Risque Lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,20% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

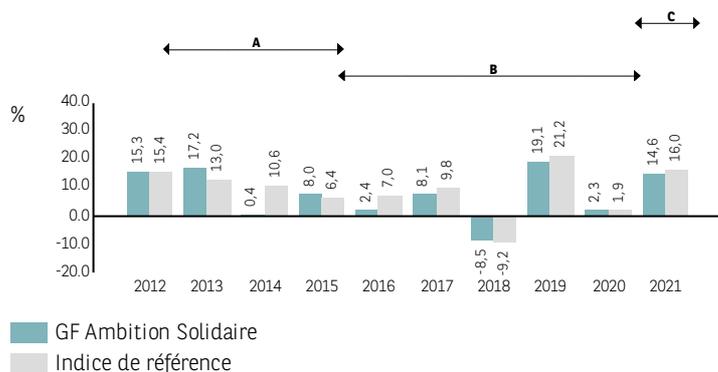
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 22 avril 1998;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.
- Le 4 novembre 2020, le FCP GENERALI AMBITION a changé de dénomination pour devenir GF Ambition Solidaire.

- A:** L'indicateur de référence a été modifié le 1er février 2013 : les indices le composant sont calculés dividendes/coupons nets réinvestis depuis cette date.
- B:** L'indicateur de référence a été modifié le 1er avril 2016 : L'indice composite 50% JP Morgan EMU 7/10 ans 50% Euro Stoxx Net Return a été remplacé par l'indice composite 25% JP Morgan EMU 7/10 ans 75% Euro Stoxx Net Return.
- C:** L'indicateur de référence a été modifié le 4 novembre 2020 : L'indice composite 25% JP Morgan EMU 7/10 ans, 75% Euro Stoxx Net Return a été remplacé par l'indice composite 22% JP Morgan EMU 7/10 ans, 75% Euro Stoxx Net Return et 3% €STR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.

